

## **Comité des normes de l'OMPI (CWS)**

**Sixième session**  
**Genève, 15 – 19 octobre 2018**

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

### INTRODUCTION

#### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session

1. La sixième session a été ouverte par le Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

#### Point 2 de l'ordre du jour : Élection d'un président et de deux vice-présidents

2. À l'unanimité, le CWS a confirmé l'élection de Mme Katja Brabec (Allemagne) en tant que présidente et de M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama) en tant que vice-président, conformément à la pratique établie du comité.

### EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

#### Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

3. Le CWS a adopté l'ordre du jour proposé dans le document CWS/6/1 Prov.2.

#### Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/2.

5. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/2; il a également pris note des résultats actualisés de l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI et a approuvé leur publication en tant que partie 7.12 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (Manuel de l'OMPI).

6. Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs réponses à l'enquête. Le CWS a invité le Bureau international à publier une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à répondre à l'enquête.

Point 5.a) de l'ordre du jour : Recommandations découlant de la Réunion sur les stratégies en matière de TIC et l'intelligence artificielle

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/3.

8. Le CWS a pris note du contenu du document et il est convenu d'examiner les résultats de l'analyse effectuée par le Secrétariat. Le CWS a approuvé la proposition indiquée au paragraphe 10 du document CWS/6/3 et a prié les responsables des équipes d'experts de faire rapport sur ce point à la septième session du CWS.

9. Le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche dont la description serait ainsi libellée : "Établir une proposition de feuille de route concernant l'élaboration et l'amélioration futures des normes de l'OMPI, y compris des recommandations de politique générale, afin de permettre aux offices de propriété industrielle et aux autres parties intéressées de produire, de partager et d'utiliser les données." Le CWS est également convenu des activités ci-après qui doivent être exécutées dans le cadre de la nouvelle tâche :

- examiner les recommandations du groupe 1 figurant dans l'annexe du document CWS/6/3, en collaboration avec les autres équipes d'experts concernées du CWS,
- examiner les recommandations du groupe 2 et du groupe 3 figurant dans l'annexe du document CWS/6/3,
- établir un ordre de priorité dans les recommandations et suggérer un calendrier et
- étudier les conséquences des technologies de rupture sur l'administration de la propriété intellectuelle et les données de propriété intellectuelle au vu de l'harmonisation et de la collaboration.

10. Le CWS est convenu de créer une nouvelle équipe d'experts dénommée "Stratégie en matière de TIC pour les normes", avec le Bureau international comme coresponsable de cette équipe d'experts. Le CWS a invité le Bureau international à publier une circulaire demandant aux États membres de désigner des administrateurs ou responsables informatiques pour la nouvelle équipe d'experts, ainsi que des volontaires au rôle de coresponsables avec le Bureau international.

11. Le CWS a prié la nouvelle équipe d'experts d'établir, pour la prochaine session du CWS, un rapport sur ses activités, comprenant un ordre de priorité pour les tâches découlant des recommandations reproduites dans l'annexe du document CWS/6/3.

Point 5.b) de l'ordre du jour : Création d'une tâche relative à l'élaboration de recommandations concernant les chaînes de blocs

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/4 Rev.

13. Le CWS a pris note du contenu de la proposition présentée par IP Australia concernant l'élaboration de recommandations relatives à la chaîne de blocs, reproduite dans l'annexe I du document CWS/6/4 Rev, et a examiné cette proposition. Il a également examiné la proposition présentée par la délégation de la Fédération de Russie concernant l'élaboration de recommandations relatives à la chaîne de blocs, reproduite dans l'annexe II du document CWS/6/4 Rev; il a examiné et approuvé la proposition concernant la création de la nouvelle tâche visée au paragraphe 5 du document CWS/6/4 Rev; et il a examiné et approuvé la création de la nouvelle équipe d'experts dénommée "Équipe d'experts en technologie de la chaîne de blocs", et a désigné les délégations de l'Australie et de la Fédération de Russie en tant que coresponsables de la nouvelle équipe d'experts. Le CWS a prié la nouvelle équipe d'experts de rendre compte de l'état d'avancement de la tâche à sa prochaine session.

14. Le CWS a invité le Bureau international à publier une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à désigner leurs experts sur la chaîne de blocs pour la nouvelle Équipe d'experts en technologie de la chaîne de blocs.

15. Le CWS est convenu que le Bureau international organiserait une manifestation sur la chaîne de blocs en 2019 et inviterait les membres du CWS et toutes les parties intéressées.

16. Le CWS est convenu que le Bureau international organiserait une réunion d'une journée de l'Équipe d'experts en technologie de la chaîne de blocs avant la prochaine session du CWS.

#### Point 6 de l'ordre du jour : Révision de la norme ST.3 de l'OMPI

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/5.

18. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/5 et a examiné et approuvé la proposition figurant dans son paragraphe 5, tendant à suspendre les modifications des noms abrégés figurant dans la norme ST.3 de l'OMPI jusqu'à la prochaine session du CWS.

19. Le CWS a pris note de la demande de l'Union européenne tendant à inclure dans la norme ST.3 de l'OMPI le code à deux lettres "UE". Le CWS a également noté que le Bureau international établirait et diffuserait un projet de modification de la norme ST.3 dans lequel le code à deux lettres "UE" sera incorporé aux fins de consultation suivant la procédure établie pour la révision de la norme ST.3 de l'OMPI.

#### Point 7 de l'ordre du jour : Nouvelle norme de l'OMPI en matière d'interface de programmation d'applications Web

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/6 Corr.

21. Le CWS a pris note du contenu du document et a formulé des observations sur le contenu du document et sur le projet de nouvelle norme sur les interfaces de programmation d'applications (API), reproduit dans l'annexe. Il a étudié la possibilité de créer des API communes, comme indiqué au paragraphe 15 du document CWS/6/6 Corr., et a prié l'Équipe chargée de la norme XML4IP de présenter une proposition finale concernant la nouvelle norme sur les API Web pour examen à sa septième session.

22. Le CWS a examiné des études de cas concernant des API Web communes et a recensé deux bons candidats pour un modèle de validation de l'API Web. Le premier concernait le partage des résultats de recherche et d'examen entre les offices de propriété industrielle suivant l'exemple du portail unique (portail OPD), et le deuxième concernait l'échange de données sur la situation juridique des brevets conformément à la norme ST.27 de l'OMPI. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est portée volontaire pour participer au modèle de validation du portail OPD. La délégation de l'Australie s'est portée volontaire pour participer à la validation concernant le statut juridique des brevets. Le CWS a également encouragé les offices de propriété industrielle à fournir davantage d'études de cas concernant les APIs Web communes et à participer à la validation du concept.

Point 8.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/7.

24. Le CWS a pris note des résultats des travaux de l'Équipe d'Experts chargée de la norme XML4IP, qui figurent dans le document CWS/6/7 et dans son annexe.

25. Le CWS est convenu des dates de publication fixées au 1<sup>er</sup> avril ou au 1<sup>er</sup> octobre, et le Bureau international a précisé qu'une seule version de la norme ST.96 par an était prévue, sauf dans le cas de la correction de bogues.

Point 8.b) de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement de la tâche n° 53 relative aux éléments de schéma XML pour les indications géographiques

26. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/8.

27. Le CWS a pris note de l'exposé présenté par la délégation de la Fédération de Russie sur l'état d'avancement du schéma XML pour les indications géographiques.

28. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/8 et a fait des observations à cet égard, afin d'élaborer une proposition finale concernant les éléments XML des indications géographiques, dont il sera tenu compte dans la norme ST.96 de l'OMPI. Il a prié l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP de présenter la version finale du projet de schéma XML pour les indications géographiques à la prochaine session du CWS, pour examen.

Point 8 c) de l'ordre du jour : Rapport sur l'élaboration d'éléments de schéma XML pour les données sur la situation juridique des brevets

29. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/9.

30. Le CWS a pris note des résultats des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et du rapport du responsable de cette équipe d'experts et a prié l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP de présenter le projet final relatif aux données XML sur la situation juridique des brevets pour examen à la septième session du CWS.

Point 9 de l'ordre du jour : Rapport sur l'étude des éléments de données et conventions de nommage concernant les œuvres orphelines

31. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/10.

32. Le CWS a pris note du contenu du document et de ses annexes.

33. La délégation du Royaume-Uni a présenté une étude sur les œuvres orphelines et l'utilisation de la norme ST.96 de l'OMPI.

34. Le CWS a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP d'élaborer et d'inclure dans la norme ST.96 de l'OMPI les éléments appropriés d'un schéma XML pour les œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur, compte tenu de la documentation visée au paragraphe 11 du document CWS/6/10.

Point 10.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique sur la tâche n° 47

35. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/11.

36. Le CWS a pris note des résultats des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique et du rapport de son responsable, ainsi que du programme de travail de l'équipe d'experts.

37. Le CWS a noté que toutes les délégations soutenaient les travaux de l'équipe d'experts.

38. Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle à participer aux discussions de l'équipe d'experts et à communiquer leur table de correspondance s'ils ne l'avaient pas encore fait.

39. Le CWS a examiné et a approuvé les propositions de modification de la tâche n° 47 et l'affectation de la tâche n° 47 modifiée à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique, comme indiqué au paragraphe 20 du document CWS/6/11.

Point 10.b) de l'ordre du jour : Révision de la norme ST.27 de l'OMPI

40. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/12.

41. Le CWS a pris note du contenu du document.

42. Le CWS a examiné s'il convenait d'ajouter un nouveau code d'événement détaillé "A23" pour les brevets d'addition et est convenu de renvoyer la question à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique pour qu'elle l'examine de façon plus approfondie.

43. Le CWS a pris note d'une demande tendant à modifier les événements détaillés afin de faire clairement la distinction entre les droits de propriété industrielle maintenus moyennant le paiement de taxes de maintien en vigueur et les droits de propriété industrielle maintenus à l'issue d'une procédure de contestation après la délivrance. Le CWS est convenu de déplacer les événements détaillés relatifs au paiement de la taxe de maintien en vigueur de la catégorie M "Maintien du droit de propriété industrielle" à la catégorie U "Paiement" et d'apporter les modifications correspondantes au schéma général de traitement.

44. Le CWS a examiné s'il convenait d'ajouter la phrase "pour le déposant" aux événements détaillés D14 et D15, de sorte que la description de l'événement détaillé D14 soit : "Un rapport de recherche sur l'état de la technique à l'égard d'une demande a été publié pour le déposant". Compte tenu des différentes pratiques en ce qui concerne la publication des rapports de recherche et des rapports d'examen destinés au déposant ou la publication des rapports destinés à être consultés par le public, le CWS est convenu de renvoyer la question à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique pour qu'elle l'examine de façon plus approfondie.

45. Le CWS a relevé une ambiguïté dans le texte des événements détaillés R12, R13 et R14. Il a été proposé d'accompagner l'événement détaillé R12 d'une note pour préciser que l'événement détaillé R12 s'adressait uniquement aux offices qui ne pouvaient pas distinguer davantage les conditions plus spécifiques des événements R13 et R14. Il a été indiqué que l'utilisation des événements R13 et R14 était fortement recommandée si une distinction était possible. En outre, les mots "découlant d'une procédure juridique" ont été supprimés de l'événement R14. Le CWS a examiné cette proposition et l'a adoptée.

46. Le CWS a examiné et a approuvé les modifications apportées à la partie principale et aux annexes I à IV de la norme ST.27 de l'OMPI, figurant à l'annexe I du document CWS/6/12, avec les modifications supplémentaires décrites ci-dessus.

47. Le CWS a examiné et a adopté la proposition de nouvelle annexe V provisoire de la norme ST.27, reproduite à l'annexe II du document CWS/6/12. Le CWS a noté que certaines modifications devraient être apportées à l'annexe V de la norme ST.27 afin de tenir compte des modifications décrites ci-dessus, comme par exemple supprimer la flèche récursive relative au stade de la délivrance dans le schéma général de traitement.

48. Le CWS a examiné et a approuvé la proposition de modification de l'avertissement du Bureau international mentionnée au paragraphe 12 du document CWS/6/12.

Point 10.c) de l'ordre du jour : Programme de mise en œuvre de la norme ST.27 de l'OMPI par les offices de propriété intellectuelle

49. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/13.

50. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/13 et de son annexe.

51. Le Bureau international a présenté la dernière version synthétique de la table de correspondance contenant les réponses actualisées de plusieurs membres. Le CWS a examiné et a approuvé la version synthétique provisoire de la table de correspondance et a demandé au Secrétariat de la publier sur le site de l'OMPI sous une forme provisoire.

52. Le CWS est convenu, au titre du point 7 de l'ordre du jour, que l'échange de données relatives à la situation juridique des brevets ferait un bon candidat pour l'élaboration d'une API commune Web commune.

53. Le CWS a demandé aux offices de propriété industrielle qui n'avaient pas répondu à la circulaire de communiquer leur programme de mise en œuvre de la norme ST.27 de l'OMPI.

Point 10.d) de l'ordre du jour : Proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels par les offices de propriété industrielle

54. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/14 Corr.

55. Le CWS a pris note du contenu du document.

56. Le CWS a examiné et a approuvé le titre de la norme proposée, à savoir "Norme ST.87 de l'OMPI – Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels". Le CWS est aussi convenu de laisser au Secrétariat le soin de sélectionner un numéro plus approprié pour la nouvelle norme, étant donné qu'une nouvelle norme relative aux données sur la situation juridique des marques ne pourrait pas porter le numéro ST.67, car celui-ci est déjà utilisé.

57. Le CWS a pris note des contributions de plusieurs délégations au sujet de la question soulevée au paragraphe 12 du document CWS/6/14 Corr., concernant la question de savoir s'il convenait d'ajouter un nouveau point de départ au stade de l'enregistrement dans le schéma général de traitement des dessins et modèles industriels, puis a renvoyé la question à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique pour qu'elle l'examine de façon plus approfondie.
58. Le CWS est convenu d'ajouter la phrase "ni les événements rendus publics" au paragraphe 9 du corps du texte de la nouvelle norme et de remplacer le titre de la catégorie F "Octroi d'un droit de propriété industrielle" par "Enregistrement d'un dessin ou modèle" à l'annexe III de la nouvelle norme proposée.
59. Les modifications prévues visant à faire clairement la distinction entre les droits de propriété intellectuelle maintenus moyennant le paiement de taxes de maintien en vigueur et les droits de propriété intellectuelle maintenus à l'issue d'une procédure de contestation après la délivrance, approuvées au titre du point 10.b) de l'ordre du jour, étaient considérées comme pouvant s'appliquer également aux dessins et modèles industriels. Par conséquent, les événements détaillés relatifs au paiement de la taxe de maintien en vigueur de la catégorie M "Maintien du droit de propriété industrielle" ont été déplacés vers la catégorie U "Taxe acquittée" et les modifications correspondantes ont été apportées au schéma général de traitement.
60. Le CWS a relevé une ambiguïté dans le texte des événements détaillés R12, R13 et R14. Une proposition a été adoptée tendant à étoffer le texte de l'événement détaillé R12 afin de préciser que l'événement détaillé R12 s'adressait uniquement aux offices qui ne pouvaient pas distinguer davantage les conditions plus spécifiques des événements R13 et R14. Il a été indiqué que l'utilisation des événements R13 et R14 était fortement recommandée si une distinction était possible. En outre, les mots "découlant d'une procédure juridique" ont été supprimés de l'événement R14.
61. Le CWS a examiné et a approuvé l'avertissement du Bureau international à inclure dans la norme de l'OMPI proposée, comme indiqué au paragraphe 22 du document CWS/6/14 Corr.
62. Le CWS a adopté la nouvelle norme ST.87 de l'OMPI proposée, avec les modifications décrites ci-dessus.
63. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à évaluer leurs pratiques opérationnelles et leurs systèmes informatiques et à réexaminer la liste provisoire d'événements détaillés, comme indiqué aux paragraphes 20 et 21 du document CWS/6/14 Corr.
64. Le CWS a demandé à l'Équipe d'experts sur la situation juridique de finaliser la liste d'événements détaillés et d'établir le guide concernant les données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels, comme indiqué aux paragraphes 21 à 24 du document CWS/6/14 Corr., et de présenter ces documents à sa septième session pour examen et approbation.
65. Le CWS a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP d'élaborer les éléments appropriés d'un schéma XML, comme indiqué aux paragraphes 25 et 26 du document CWS/6/14 Corr., et de rendre compte des résultats de ses travaux pour examen à la septième session.

Point 11.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences sur la tâche n° 44

66. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/15.
67. Le CWS a pris note du contenu du document.

68. Le CWS a approuvé la modification de la description de la tâche n° 44, de sorte que la nouvelle description serait libellée comme suit : “Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d’information des utilisateurs sur l’outil d’édition et de validation; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l’OMPI”.

Point 11.b) de l’ordre du jour : Révision de la norme ST.26 de l’OMPI

69. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/16.

70. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/16.

71. Le CWS a examiné et a approuvé la proposition de révision de la norme ST.26 de l’OMPI mentionnée aux paragraphes 4 à 9 du document CWS/6/16, ainsi que les modifications proposées par la Délégation des États-Unis d’Amérique indiquées ci-après :

- remplacer le mot “legal” par “permitted” à trois endroits distincts de l’annexe I intitulée “Vocabulaire contrôlé”;
- remplacer le mot “portion(s)” par “région(s)” à 15 endroits distincts de l’annexe VI intitulée “Document d’orientation”; et
- ajouter la nouvelle phrase “La clé de caractérisation ‘modified\_base’ pour la séquence de nucléotides est également présente à la fois dans la norme ST.25 et dans la norme ST.26; cependant, le scénario 7 contient des recommandations appropriées” après la première phrase dans le scénario 9 à l’annexe VII intitulée “Recommandation relative à la conversion d’un listage des séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26”.

72. Le CWS a examiné et a adopté la nouvelle annexe VII de la norme ST.26 de l’OMPI mentionnée aux paragraphes 10 et 11 du document CWS/6/16 et qui fait l’objet de l’annexe VII de ce document.

Point 11.c) de l’ordre du jour : Programme de mise en œuvre de la norme ST.26 de l’OMPI par les offices de propriété intellectuelle

73. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés sur la mise en œuvre de la norme ST.26 de l’OMPI présentés par les délégations des États-Unis d’Amérique, du Japon et de la République de Corée et par le représentant de l’Office européen des brevets. Il a été annoncé que ces exposés seraient publiés sur le site Web du CWS.

Point 11.d) de l’ordre du jour : Logiciel pour la norme ST.26 de l’OMPI

74. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/17.

75. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/17 et d’une démonstration par le Bureau international de l’élaboration en cours du logiciel pour la norme ST.26.

76. Le comité a encouragé les offices de propriété industrielle à faire part de leur programme de mise en œuvre, comme indiqué au paragraphe 15 du document CWS/6/17.

Point 12.a) de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité sur la tâche n° 51

77. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/18.



78. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/18, qui a été présenté par l'Office européen des brevets en sa qualité de responsable de l'équipe d'experts.

79. Le comité a examiné et approuvé le modèle de portail d'accès aux fichiers d'autorité mentionné aux paragraphes 8 et 9 du document CWS/6/18 et a encouragé ses membres à partager, à sa septième session, les pratiques de leurs offices de propriété industrielle, notamment le format des données et le plan concernant la diffusion de leur fichier d'autorité.

80. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à communiquer des informations sur leur fichier d'autorité, comme indiqué au paragraphe 13.b) du document CWS/6/18, et il a également prié le Secrétariat de publier les réponses à la circulaire par l'intermédiaire du portail d'accès au fichier d'autorité sur le site Web de l'OMPI, comme indiqué aux paragraphes 12 et 13.c) du document CWS/6/18.

#### Point 12.b) de l'ordre du jour : Révision de la norme ST.37 de l'OMPI

81. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/19.

82. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/19, qui a été présenté par l'Office européen des brevets en sa qualité de responsable de l'équipe d'experts.

83. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la norme ST.37 de l'OMPI concernant les nouvelles annexes III et IV mentionnées aux paragraphes 6 et 7 et faisant l'objet des annexes I et II du document CWS/6/19.

84. Le CWS a approuvé la correction qu'il est proposé d'apporter à la norme ST.37 de l'OMPI, mentionnée au paragraphe 8 du document CWS/6/19.

85. Le CWS a approuvé la suppression du texte "Note du Bureau international" indiquée au paragraphe 9 du document CWS/6/19.

86. Le CWS a approuvé la description révisée de la tâche n° 51 "Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.37 de l'OMPI" mentionnée au paragraphe 9 du document CWS/6/19.

#### Point 13 de l'ordre du jour : Révision de la norme ST.60 de l'OMPI

87. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/20.

88. Le CWS a pris note de la demande de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle concernant la révision de la norme ST.60 de l'OMPI indiquée au paragraphe 1 du document CWS/6/20.

89. Le CWS a examiné les deux propositions de révision de la norme ST.60 de l'OMPI, mentionnées au paragraphe 3 du document CWS/6/20 et reproduites dans l'annexe du document CWS/6/20.

90. Le CWS a également examiné des propositions soumises au cours de la session relatives à la division en deux ou trois codes distincts des trois éléments compris dans le code INID (551), et au point de savoir s'il convient de créer un code INID distinct en vue de faire mention des marques combinées.

91. Le CWS a largement approuvé la proposition optimale visée au paragraphe 3 du document CWS/6/20, à l'exception des codes INID (547) et (548) dans la mesure où ces deux codes appartiennent à la série de numéros commençant par 540, qui correspondent à la reproduction des marques.

92. Le CWS a prié le Secrétariat de réviser la norme ST.60 en conséquence et de publier la norme révisée.

93. Le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche destinée à proposer une solution aux questions relatives aux numéros des codes INID (547) et (548); aux deux propositions susmentionnées concernant la division du code INID (551); et à l'éventuelle création d'un code INID pour les marques combinées. Le comité est également convenu de soumettre cette tâche à l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques pour examen et de demander à l'équipe d'experts de présenter une proposition ou un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à sa prochaine session. En outre, le comité a prié le Secrétariat d'élaborer un texte pour la description de la tâche et de l'incorporer dans son programme de travail.

#### Point 14 de l'ordre du jour : Format de date recommandé dans les normes de l'OMPI

94. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/21.

95. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/21.

96. Le CWS a approuvé la proposition tendant à ne pas modifier le format de date recommandé dans les normes de l'OMPI, dans la mesure où les recommandations relatives au format de date sont toutes alignées sur la norme ISO 8601, comme indiqué au paragraphe 12 du document CWS/6/21.

#### Point 15 de l'ordre du jour : Proposition relative à la création d'une norme de l'OMPI sur les modèles et images 3D inclus dans des documents de propriété intellectuelle

97. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/22 et d'un exposé présenté par la délégation de la Fédération de Russie.

98. Le CWS a pris note du contenu de la proposition sur les modèles et images 3D faisant l'objet de l'annexe du document CWS/6/22.

99. Le CWS a créé une nouvelle tâche ayant pour description "Établir une proposition de recommandations relatives aux modèles et images tridimensionnels (3D)".

100. Le CWS a établi l'équipe d'experts correspondante dénommée "Équipe d'experts 3D" et a désigné la délégation de la Fédération de Russie comme responsable de l'équipe d'experts.

101. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à désigner leur expert au sein de ladite équipe d'experts.

102. Le CWS a prié l'équipe d'experts établie à soumettre un rapport sur l'état d'avancement de cette tâche à la septième session du comité.

#### Point 16 de l'ordre du jour : Proposition relative à la création d'une tâche consistant à actualiser les normes existantes de l'OMPI concernant la publication d'informations sur les droits de propriété intellectuelle et sur la situation juridique

103. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/23 et d'un exposé présenté par la délégation de la Fédération de Russie.

104. Le CWS a pris note du contenu de la proposition formulée par la délégation de la Fédération de Russie figurant dans l'annexe du document CWS/6/23.

105. Le CWS a créé une nouvelle tâche ayant pour description “Examen des normes ST.6, ST.8, ST.10; ST.11, ST.15; ST.17, ST.18, ST.63, et ST.81 de l’OMPI, au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle et propositions de modification de ces normes le cas échéant”, comme indiqué au paragraphe 2 du document CWS/6/23 et dans son annexe.

106. Le CWS a établi l’équipe d’experts correspondante dénommée “Équipe d’experts chargée de la transformation numérique” et a désigné la délégation des États-Unis d’Amérique comme responsable de l’équipe d’experts.

107. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à désigner leur expert au sein de ladite équipe d’experts.

108. Le CWS a prié l’équipe d’experts établie de soumettre un rapport sur l’état d’avancement de cette tâche à la septième session du comité.

109. Le CWS a créé une nouvelle tâche ayant pour description “Élaborer une ou des représentations visuelles des données XML de l’OMPI aux fins de la publication électronique” et a attribué cette nouvelle tâche à l’équipe d’experts chargée de la norme XML4IP.

Point 17 de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50

110. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/24 Rev.2.

111. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/24 Rev.2.

112. Le CWS a approuvé le projet de questionnaire contenu dans l’annexe du document CWS/6/24 Rev.2, compte tenu des modifications supplémentaires apportées par le Bureau international au cours de la présente session.

113. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à l’enquête concernant la délivrance et la publication des certificats complémentaires de protection et des prolongations de la validité des brevets, comme indiqué au paragraphe 6 du document CWS/6/24 Rev.2, et il a également prié le Bureau international d’élaborer et de publier la version actualisée de la partie 7.2.4, comme indiqué au paragraphe 6 du document CWS/6/24 Rev.2.

114. Le CWS a demandé à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’élaborer une proposition pour le questionnaire sur la numérotation des documents publiés et des droits enregistrés et de la présenter pour examen à sa septième session, comme indiqué au paragraphe 8 du document CWS/6/24.

Point 18 de l’ordre du jour : Rapport de l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets sur la tâche n° 52

115. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/25.

116. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/25.

117. Le CWS a examiné le projet de questionnaire reproduit à l’annexe du document CWS/6/25, compte tenu des modifications supplémentaires apportées par le Bureau international au cours de la présente session.

118. Le Bureau international a demandé aux délégations des précisions sur certaines questions figurant dans le questionnaire.

119. Le CWS a renvoyé le questionnaire à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets pour un examen plus approfondi. Le comité a prié l'équipe d'experts de présenter une proposition de questionnaire révisé à sa septième session.

Point 19.a) : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms sur la tâche n° 55

120. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/26.

121. La délégation de la République de Corée, en sa qualité de coresponsable de l'équipe d'experts, a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

122. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/26.

123. Le CWS a formulé des observations sur le programme de travail, en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre, notamment l'atelier proposé, comme indiqué au paragraphe 18 du document CWS/6/26.

Point 19.b) de l'ordre du jour : Questionnaire sur l'utilisation d'identifiants pour les déposants par les offices de propriété intellectuelle

124. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/27.

125. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/27 et de son annexe.

126. Le CWS a approuvé le projet de questionnaire sur l'utilisation d'identifiants pour les déposants par les offices de propriété intellectuelle figurant à l'annexe du document CWS/6/27, compte tenu des modifications supplémentaires apportées par le Bureau international au cours de la présente session.

127. Le CWS a approuvé les mesures à mettre en œuvre par l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms et le Bureau international, indiquées au paragraphe 4 du document CWS/6/27.

Point 20.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles sur la tâche n° 57

128. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/28.

129. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/28 présenté par la délégation de l'Australie en sa qualité de coresponsable de l'équipe d'experts.

130. Le CWS a formulé des observations sur le programme de travail, en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre à l'issue de la sixième session du CWS, comme indiqué au paragraphe 7 du document CWS/6/28.

Point 20.b) de l'ordre du jour : Questionnaire sur la représentation visuelle sous forme électronique des dessins et modèles industriels

131. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/29.

132. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/29 et de son annexe.

133. Le CWS est convenu de préciser que le questionnaire vise à collecter des informations sur le nombre de dessins ou modèles déposés plutôt que sur le nombre de demandes déposées, certains offices de propriété industrielle autorisant le dépôt de plusieurs dessins ou modèles dans une seule demande. Le comité a prié le Bureau international d'apporter les modifications correspondantes au questionnaire avant sa diffusion.

134. Le CWS a pris note d'une proposition relative à l'adjonction au questionnaire de trois questions supplémentaires concernant des points présentant un intérêt pour les groupes d'utilisateurs publics.

135. Le CWS a approuvé le projet de questionnaire relatif à la représentation visuelle sous forme électronique des dessins et modèles industriels, qui fait l'objet de l'annexe du document CWS/6/29, compte tenu des modifications apportées lors de la session.

136. Le CWS a approuvé les mesures qu'il est proposé à l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles et au Bureau international de mettre en œuvre, comme indiqué au paragraphe 3 du document CWS/6/29.

#### Point 21 de l'ordre du jour : Informations concernant l'entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées

137. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/30.

138. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/6/30.

139. Le CWS a examiné la proposition relative à l'abandon de la tâche n° 23 figurant au paragraphe 4 du document CWS/6/30. Le comité est convenu qu'abandonner la tâche n° 23 pourrait être prématuré et qu'il conviendrait de continuer à mettre en œuvre ladite tâche pendant encore un ou deux cycles avant de l'abandonner.

#### Point 22 de l'ordre du jour : Rapport sur les rapports techniques annuels

140. Le Bureau international a soumis des statistiques sur la communication par les offices de propriété industrielle de données aux fins des rapports techniques annuels relatifs aux années 2016 et 2017.

141. Le CWS a pris note de la baisse du taux de réponse et a encouragé les offices à communiquer des données, même si cela consistait uniquement à fournir un lien vers le site Web où les données pouvaient être consultées.

#### Point 23 de l'ordre du jour : Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

142. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/31.

143. Le CWS a pris note des activités menées par le Bureau international en 2017 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le document CWS/6/31 servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2019, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

Point 24 de l'ordre du jour : Examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS

144. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/6/32.

145. Le CWS a noté que plusieurs tâches devraient être actualisées au regard des décisions prises au cours de la présente session, en particulier les tâches n<sup>os</sup> 44, 47, 51 et 53, entre autres, et que plusieurs nouvelles tâches devraient être mises en œuvre. Le comité a prié le Bureau international d'apporter les modifications nécessaires.

RÉUNIONS DES ÉQUIPES D'EXPERTS DU CWS

146. Au cours de la présente session, les équipes d'experts ci-après du CWS ont tenu des réunions informelles : Équipe d'experts chargée du fichier d'autorité, Équipe d'experts chargée de la situation juridique, Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms, Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles, Équipe d'experts chargée du listage des séquences et Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP.

[Fin du document]